



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 5 MARS 2020

ABSENTE : Mme SERRANO Christiane a donné pouvoir à M CHAILLOU Michel

SECRETAIRE : Mme LANG Valérie

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 FEVRIER 2020

Le compte-rendu de la séance du 04 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020_D010 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR BUDGET COMMUNAL ET BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS – EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2019 du Receveur Municipal.

2020_D011 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE BONNY- SUR-LOIRE – EXERCICE 2019

Parallèlement au Compte de Gestion 2019, le Compte Administratif 2019 du budget de la commune fait ressortir un déficit d'investissement de 836 257.44 € € et un excédent de fonctionnement de 1 352 175.62 €.

2020_D012 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT DES VARICHARDS – EXERCICE 2019

Parallèlement au Compte de Gestion 2019, le Compte Administratif 2019 du budget lotissement des Varichards de la commune fait ressortir un résultat d'investissement de 0.00 € et un résultat de fonctionnement de 0.00 €.

2020_D013 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 1 344 286.99 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 7 888.63 €.

2020_D014 ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, fixe le montant des subventions accordées aux associations locales 2020.

2020_D015 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2020

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 222 388.63 € avec un prélèvement pour la section d'investissement de 241 498.63 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 752 988.99 €.

Les principaux travaux concernent la construction de l'école maternelle et restaurant scolaire, les travaux de la toiture de l'église, la climatisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le budget primitif 2020 de la Commune.

2020_D016 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT DES VARICHARDS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 du lotissement des Varichards qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 20 000.00 € et en section d'investissement à la somme de 0.00 €.

2020_D017 INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'instituer un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future du territoire communal,
- RAPPELLE que le maire possède délégation du Conseil Municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain,
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le Département conformément à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du Code de l'Urbanisme,
- DIT qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du Code de l'Urbanisme.

2020_D018 AVENANT N° 5 HONORAIRES ARCHITECTE LEYNET POUR L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer les pièces du présent avenant et tous les documents s'y rapportant.

2020_D019 BILAN FINANCIER DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ANNEE 2019

Madame CENE Claudie, Adjointe, présente le bilan financier de toutes les activités proposées par la Commune de Bonny-sur-Loire en 2019.

Le déficit 2018 s'élève à la somme de 18 781.82 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan financier 2019 de l'accueil de loisirs.

2020_D020 PROJET DE BUDGET POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ETE 2020

Madame CENE Claudie, Adjointe, présente le projet de budget pour l'ALSH qui se déroulera du 06 juillet au 31 juillet 2020 ce qui représente 18 jours d'ouverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de budget de l'ALSH Eté 2020.

2020_D021 REMBOURSEMENT DES FOURNITURES SCOLAIRES PAR LES COMMUNES EXTERIEURES – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de remboursement à 200 € pour l'école primaire et à 750 € pour la Maternelle, pour l'année 2019/2020.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur BEQUIN Christian** ▶ Remercie Monsieur le Maire, les adjoints, les conseillers et le personnel communal avec qui il a collaboré pendant 12 ans.

⇒ **Monsieur MORIN Jean-Michel** ▶ Evoque un problème concernant la numérotation des hameaux qui a été résolu depuis.

⇒ **Madame GAUDIN Evelyne** ▶ Indique qu'il lui a été demandé des nouvelles des miroirs à poser rue du Puits Veneaux et rue des Murs de Ville. Voir avec les Services Techniques pour les commander.

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ Donne des informations suite à la réunion SMICTOM : le montant de la taxe devrait rester le même. Le site de Saint-Aignan des Gués va fermer en 2023. La DREAL impose des travaux pour 2 300 000 € pour l'enfouissement. Il va donc falloir inciter les gens à trier de plus en plus. Monsieur JOJON demande où peuvent être emmener les souches d'arbres ?

▶ Indique avoir rendez-vous avec l'entreprise DECHERF le 11 mars 2020 à 14 h 00 pour tous les travaux communaux qu'il lui reste à faire.

⇒ **Madame CENE Claudie** ▶ Indique que l'entreprise GENNETIER est intervenue aux écoles : le portail de la cantine ne fonctionne pas encore mais l'abri-vélos est arrivé. A fait appel à l'entreprise Préfa Gatinaise car cela sentait le gaz dans le local arrière de la cantine. Elle a fait le nécessaire.

▶ Remercie également tous les élus, le personnel communal (Services Techniques, Administratifs, ATSEM...) toujours très agréable. Elle a passé 25 années de mandats très agréables et souhaite bon courage aux suivants.

⇒ **Monsieur DE MUYT Marc** ▶ S'est entretenu avec le Président du Barbillon Bonnychon pour la fermeture du barrage. L'alevinage n'a pas encore été fait. A l'avenir, il faudrait prévoir une date d'ouverture et de fermeture du barrage.

▶ Remercie tous les colistiers présents et ceux d'avant, tout le personnel (Services Techniques, mairie...) avec des bons et moins bons moments et souhaite le meilleur pour les successeurs.

⇒ **Madame LANG Valérie** ▶ Est triste d'une fin avec certains élus qui vont lui manquer après ses 2 mandatures.

⇒ **Madame VIGNERON Réjane** ▶ Remercie tout le monde. Cela a été une bonne expérience. Souhaite bon courage à la relève.

⇒ **Madame POULAIN Véronique** ▶ Remercie ceux qui sont venus la chercher il y a 6 ans et souhaite une bonne retraite à ceux qui arrêtent.

⇒ **Madame BLANCHET Marie-Cécile** ▶ Remercie tous ceux qui lui ont fait confiance pendant ses 2 mandats.

⇒ **Madame LEDIOURON Karène** ▶ Remercie tout le monde pour ce mandat et souhaite bonne chance à ceux qui restent.

⇒ **Monsieur LECUGY Jean-Claude** ▶ Evoque les remerciements de l'Amicale Bonnychonne à la municipalité pour tout son soutien lors de leurs manifestations (mise à disposition de la salle polyvalente, personnel communal, prêt de matériel...).

▶ Remercie, après ces 19 années, tout le personnel (secrétariat, Services Techniques...). Adresse un remerciement tout particulier à Monsieur le Maire.

▶ Invite les présents à participer à l'opération « Loire propre » samedi matin, au concert « C'est la vie » le samedi soir et au théâtre organisé par l'UNRPA le dimanche 8 mars 2020.

⇒ **Monsieur LECHAUVE Michel** ▶ Conclut ce Conseil Municipal avec une pointe d'émotion car c'est le dernier qu'il a présidé en tant que Maire. Il indique qu'en 18 ans il a dû présider environ 120 réunions de conseil municipal. Il rappelle son élection en 2002 alors qu'il ne l'avait pas particulièrement envisagé, ce sont les circonstances du moment qui l'ont conduit à cela. Ces 18 années ont passé très vite, elles ont été intenses et passionnantes. De nombreux projets ont pu être engagés : la rénovation du stade, les lotissements du Pilon et des Varichards, la construction des locaux techniques, la maison de santé, l'acquisition de la poste et de la poterie, l'assainissement des hameaux, l'aménagement de la place de l'église, la réfection de plusieurs rue en centre-ville, la construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire, la réfection de la toiture de l'église, la station de traitement de l'eau potable, le nouveau forage.... Ces 18 années lui laisseront de très bons souvenirs même si il n'oublie pas, malgré tout, des moments de tristesse comme les décès de plusieurs élus et employés communaux ou des moments plus difficiles comme les crues de 2003 ou de 2016. Il rappelle qu'il a eu la chance d'avoir eu à ses côtés des élus qui ont toujours travaillé dans un esprit constructif même si il y a pu avoir pour certains sujets des divergences ou des débats animés. Il souligne la disponibilité et le temps de présence de ses adjoints. Il remercie également tout le personnel communal qui a toujours fait preuve de compétence et de dévouement. Il rappelle notamment sa chance d'avoir eu deux DGS (Mme Painchaud et Mme Egrot) particulièrement efficaces qui ont parfaitement assumé ce rôle pivot entre élus et services communaux. Enfin il n'oublie pas sa famille car sans soutien familial fort il n'aurait pas pu assumer cette tâche. Il souhaite que la prochaine équipe continue de travailler dans cet esprit coopératif et constructif en disant « bon vent pour Bonny ».

La séance est levée à 21 h 25.